

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

45757 - Se partager un sacrifice

question

Peut-on cotiser pour s'acheter un sacrifice et quel est le nombre de personnes qui peuvent partager un sacrifice?

la réponse favorite

Louange à Allah.

On peut cotiser pour s'acheter un sacrifice de l'espèce bovine ou camélidé, le caprin étant exclu. Aussi sept personnes peuvent-elles cotiser pour se procurer un boeuf ou un chameau. Il est arrivé que des compagnons se soient associés pour faire un sacrifice commun à raison de sept pèlerins pour un chameau ou un boeuf.

Mousslim (1318) a rapporté que Djabir (P.A.a) a dit: **Au cours de l'année où la trêve d'Houdaybiyyah eut lieu, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) égorga un chameau ou un boeuf pour sept personnes**. Dans une autre version, Djaber ibn Abdoullah dit: **Nous fîmes le pèlerinage en compagnie du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et égorgeâmes tantôt un chameau pour sept personnes tantôt un boeuf pour sept personnes**.

Abou Dawoud (2808) a rapporté d'après Djaber que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Une vache ou une chamelle suffisent à sept personnes**. hadith jugé authentique par al-Abani dans Sahihi Abi Daoud.

Dans son commentaire sur Mousslim, an-Nawawi dit: **Ces hadith indiquent qu'il est permis de s'associer pour obtenir un sacrifice et que de l'avis de tous cela ne concerne pas l'acquisition d'un**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

mouton. Les mêmes hadith montrent qu'une chamelle ou une vache suffit pour sept personnes et que l'une ou l'autre bête se substitue à sept moutons. Il en serait ainsi même si le pèlerin avait à faire sept sacrifices expiatoires, autres que celui fait pour racheter un animal tué à la chasse, le sacrifice d'une chamelle ou d'une vache lui suffirait. Extrait succinct.

La Commission permanente a été interrogée sur le fait de s'associer pour se procurer un sacrifice et elle a répondu en ces termes: Une chamelle ou une vache suffit à sept personnes ; qu'elles soient de la même famille ou de différentes familles, et qu'elles soient apparentées ou pas. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) autorisa les compagnons à cotiser par groupe de sept pour s'acheter une chamelle ou une vache sans avoir donné des détails. Extrait des réponses de la Commission permanente (11/401)

Cheikh Ibn Outhaymine dit dans Dispositions régissant le sacrifice : Un mouton suffit à une seule personne et le septième d'un chameau ou d'un boeuf peut se substituer à un mouton.